



REUNION DE BUREAU DU 12 MAI 2016

Présents : Micheline et Marceau Bourdon, Marc et Anita Landré, Christian Desbois, Odile et Philippe Thénot, Jean-Pierre Cocu, Bruno Lefort, Daniel Noret, William Mellet, Michel Duret, Dominique Hirgorome.

Excusés : Alain Lassausse et Murielle Cocu.

CORSO FLEURI :

Pas de tracteur de la part de Bourdin retenu par la commune de Donnery.

Marc a fait part de son mécontentement au Maire Daniel Chaufton.....

Philippe a fait jouer ses relations et du coup EDEN GAZON (M. Stéphane Poirier) veut bien nous prêter le sien.

Le char passera la nuit aux ateliers municipaux. Le tracteur sera hébergé chez les parents de Marc.

Christian doit prendre contact avec Stéphane Poirier pour s'organiser pour samedi matin.

CONCOURS DE PECHE DU CORSO :

La pêche aura lieu du côté halage à cause d'un désenvasement partiel car toutes les boues sont régalingées sur les bords du canal.

Après négociation, ce concours sera gratuit.

La remise des lots (achetés par le comité des fêtes) aura lieu sur le stand du resto-foire.

Les inscriptions pour ce concours se déroulent à partir de 10 H. RV est donc donné à 9H30 au local.

CONCOURS DU 22 MAI à CHECY :

Les affiches ont été distribuées sauf sur la commune de Fay aux Loges.

Marc va en réimprimer et les déposer demain matin à Jean-Pierre (à son travail) afin que la distribution soit terminée rapidement.

Micheline va recevoir prochainement les arrêtés de circulation sur le chemin de halage.

Micheline a envoyé un courrier à Combleux pour les avertir de ce concours afin que les associations utilisatrices du canal soient informées.

Micheline a téléphoné à l'Oussance qui fera quand même deux passages un vers 15 H et l'autre vers 16 H. Michel souhaite qu'on leur demande de ralentir au passage des pêcheurs car les remous sont très importants.

William Mellet portera une information à Combleux pour les rameurs (aviron)

Finalement, après discussions, le concours aura lieu sur le chemin de contre halage.

Marceau et Marc ont récupéré des lots chez les fournisseurs. Ils sont tous au local.

JOURNEE DE LA PECHE :

Sans suite.

AMICALE DE PECHE :

La semaine dernière, Marc et Micheline se sont rendus à la banque.

Finalement, l'association créée en Juin 1929 ne sera pas réactivée. Le plus simple est d'en créer une autre société pour gérer nos activités diverses.

Il est donc décidé de créer cette nouvelle association qui portera le nom de « Amicale des pêcheurs du Brochet ».

Le bureau sera composé de :

Président : Marc ; Vice-Président : Philippe ; Trésorière : Micheline ; Secrétaire : Anita ; et trois autres membres.

La cotisation annuelle est fixée à 5 euros par personne.

Anita va établir des cartes de membres et va faire des recherches sur des statuts et établir déjà un premier brouillon.

Il a donc été fixé une réunion entre tous les membres dirigeants du bureau fixée le mardi 7 Juin à 18 H 30 au local afin d'établir les statuts.

QUESTIONS DIVERSES :

Finale de Montereau pour les enfants :

Seront présents : Marceau, Michel et son épouse, ainsi que Bruno.

14 Juillet à Chécy :

La commune nous a sollicité pour organiser un « pique-nique républicain ». Il faut donner le prix d'un repas. Après discussion, celui-ci est fixé à 12 euros sans les boissons. (prix de revient environ 7,20 euros).

Vide-Grenier :

Micheline nous informe sur les comptes de cette manifestation. Le bénéfice pour l'association est de 921,16 euros.

Forum des associations à Chécy :

Il aura lieu le 4 Septembre. Le prix du repas est fixé à 12 euros également. Le club de tennis a fait des compliments sur notre prestation de l'année dernière.

A propos de Fay aux Loges, Micheline n'est pas d'accord pour faire des courses chez Carrefour Market. Malgré les 10 % proposés, il est plus cher qu'ailleurs..... Marc indique qu'on a besoin que des gens parlent de nous, donc il faudra quand même s'organiser pour faire quelques achats dans ce supermarché.

Micheline va acheter deux bouilloires pour faire le café.

Fin de la réunion vers 20 H 15.

Pot de l'amitié.

La prochaine réunion est fixée au 23 Juin à 18 H 00 au local.